

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 1<sup>er</sup> MARS 2007**

L'an deux mille sept,  
Le JEUDI 01 MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel THENARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2007

### ETAIENT PRESENTS :

M. THENARD, Maire

MMES et MM. SCHOUVEY, ROUSSY, NICOUD, CENA, BRAWAND, COSANDEY, PERRY, Adjoints.

TROUSSEY, ZEREIK, DURET, GUILLON, GAY, CROMBAC, STALDER, JOUBERT, GOJON, CHYPRE.

### ABSENTS :

MMES et MM. CERUTTI, CELEYRON, ROSER, RABALLAND, COMPAGNON, GUERIN, PESENTI, SELMOUNI, ROBERT, PREVERAL, POTTECK.

Madame Simone ROSER représentée par Madame Mercédès BRAWAND par pouvoir en date du 27 février 2007

Madame Anne-Marie RABALLAND représentée par Madame Dominique SCHOUVEY par pouvoir en date du 01 mars 2007

Monsieur Pascal GUERIN représenté par Monsieur Grégory PERRY par pouvoir en date du 01 mars 2007

Monsieur Michel SELMOUNI représenté par Monsieur Raymond ROUSSY par pouvoir en date du 27 février 2007

Madame Chantal ROBERT représentée par Monsieur Henri JOUBERT par pouvoir en date du 28 février 2007

Monsieur Hervé TROUSSEY a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **I/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2007**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II – Informations**

#### **1/ Élection présidentielle**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'élection présidentielle aura lieu les 22 avril et 6 mai prochains.

## **2/ Anneau cycliste des Burgondes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont terminés. L'éclairage sera réalisé en avril.

## **3/ Piste d'athlétisme – site de la Paguette**

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation d'un éclairage supplémentaire pour la piste d'athlétisme.

## **4/ Manifestations**

L'agenda des prochaines manifestations est distribué aux Conseillers Municipaux.

## **III - Délibérations**

### **1/ Programme immobilier rue Côte Mulet – Cession gratuite à la Commune d'une bande de terrain par la société Bouygues Immobilier**

M. Cena, Maire-Adjoint, explique à l'assemblée que dans le cadre de la demande de permis de construire de 78 logements, déposée par la société Bouygues Immobilier, rue Côte Mulet, la Commune a négocié la cession gratuite d'une bande de terrain au droit de cet ensemble immobilier afin de prévoir un élargissement de la voie et du pont qui enjambe le ruisseau (l'Aire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette cession gratuite (de 105 m<sup>2</sup>) au profit de la Commune et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **2/ Modification du montant de la vente du chemin rural de Sous les Colonnes à la société Bouygues Immobilier**

M. Cena, Maire-Adjoint, explique que, par délibération n° 95/06 du 21 septembre 2006, le Conseil Municipal a accepté la vente du chemin rural des Colonnes à la société Bouygues Immobilier, pour un montant de 45 000 euros. Or, un compromis de vente signé entre les parties le 27 septembre 2006 fixe le prix de cette vente à 65 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la vente dudit chemin rural au prix de 65 000 euros et décide de ne pas tenir compte du montant mentionné dans la délibération du 21 septembre 2006. Il autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **3/ Centre Médico-Psychologique**

M. Cena explique à l'assemblée que l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Vallée de l'Arve a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'une structure de soins psychiatriques et ambulatoires sur une partie de la parcelle AH 134 mise à disposition par la Commune par délibération n° 102/05 du 24 novembre 2005 et que l'implantation de ce projet nécessite la réalisation d'un parking de 21 places.

Le terrain de l'opération, de surface et de largeur limitées, ne permettant pas cette réalisation et la Commune disposant d'un parking d'environ 50 places sur la parcelle voisine (AH 132), le Conseil Municipal, à la majorité, décide que le pétitionnaire peut être tenu quitte de ses obligations, conformément à l'article L 421-3, alinéa 4 du Code de l'Urbanisme, et met à sa disposition 21 places de parking sur la parcelle AH 132 pour une durée indéterminée, il autorise M. le Maire à signer la convention correspondante (1 voix contre : M. Roussy).

Pour répondre à M. Roussy qui juge ce parking déjà saturé, M. le Maire rappelle que l'ouverture prochaine du parking public près de l'hôpital augmentera la capacité de stationnement dans ce secteur.

#### **4/ Construction d'un réservoir d'eau potable au lieudit "Bois Blanc" – Commune de Feigères – Demande de permis de construire**

M. Cena, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 85/06 du 21 septembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un réservoir d'eau potable, constitué de 2 cuves circulaires de 2 000 m<sup>3</sup> chacune, sur la Commune de Feigères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

#### **5/ Vente de terrain à la SED Haute-Savoie (SEDHS) – Construction d'un pôle de services – Avenant n°1 au compromis de vente**

M. Cena, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que la Commune a signé un compromis de vente avec la SEDHS le 13 juillet 2006 pour la réalisation d'un projet de construction d'un pôle de services.

Pour répondre aux exigences de la construction, il est nécessaire que la Commune cède en partie une nouvelle emprise correspondant à un ancien chemin rural de la Commune (chemin qui n'est plus utilisé et qui a été désaffecté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant au compromis de vente, prenant en compte la vente de 2 parcelles : AL 61p (35 ca) et une partie de l'ancien chemin rural (63 ca), modifiant le prix initial de la vente fixé à 1 254 582 euros HT en le portant à 1 273 104 euros HT.

Une servitude de passage sera néanmoins prévue entre l'avenue de Genève et l'avenue Napoléon III dans l'acte authentique de vente.

#### **6/ Personnel communal – Tableau des effectifs 2007**

M. Cosandey, Maire-Adjoint, présente le tableau des effectifs 2007 à l'assemblée et explique que la hausse projetée se justifie par l'ouverture de la Maison des Activités, l'Arande (recrutement d'un responsable et d'un gardien), par la municipalisation de la bibliothèque (recrutement d'un responsable), par le renforcement des effectifs du Centre Technique Municipal et notamment de ses secteurs "fêtes et manifestations" et "voirie" (recrutement de 2 agents).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, approuve le tableau qui lui est proposé (2 abstentions : MM. Joubert et Chypre).

## **7/ Personnel communal – Formation – Convention de partenariat**

M. Cosandey, Maire-Adjoint, explique à l'assemblée que la collectivité accueille depuis le 23 octobre, au sein du service Comptabilité, un étudiant préparant le Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 23 mois.

Afin de permettre à cet étudiant de suivre la formation théorique préparant à ce diplôme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'organisme de formation "IFA des Alpes" impliquant une participation financière de la collectivité à hauteur de 5 523 euros à verser en 2 fois (2 762 euros au titre de l'année 2007 et 2 761 euros au titre de l'année 2008).

## **IV –Décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Conformément à la délibération n° 32/01 du 2 avril 2001 et aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le relevé des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (décisions n° 10/2007, 11/07, 13/07, 25/07, 26/07, et 27/07).

Fait le 9 mars 2007  
Le Secrétaire de Séance,  
Hervé TROUSSEY